

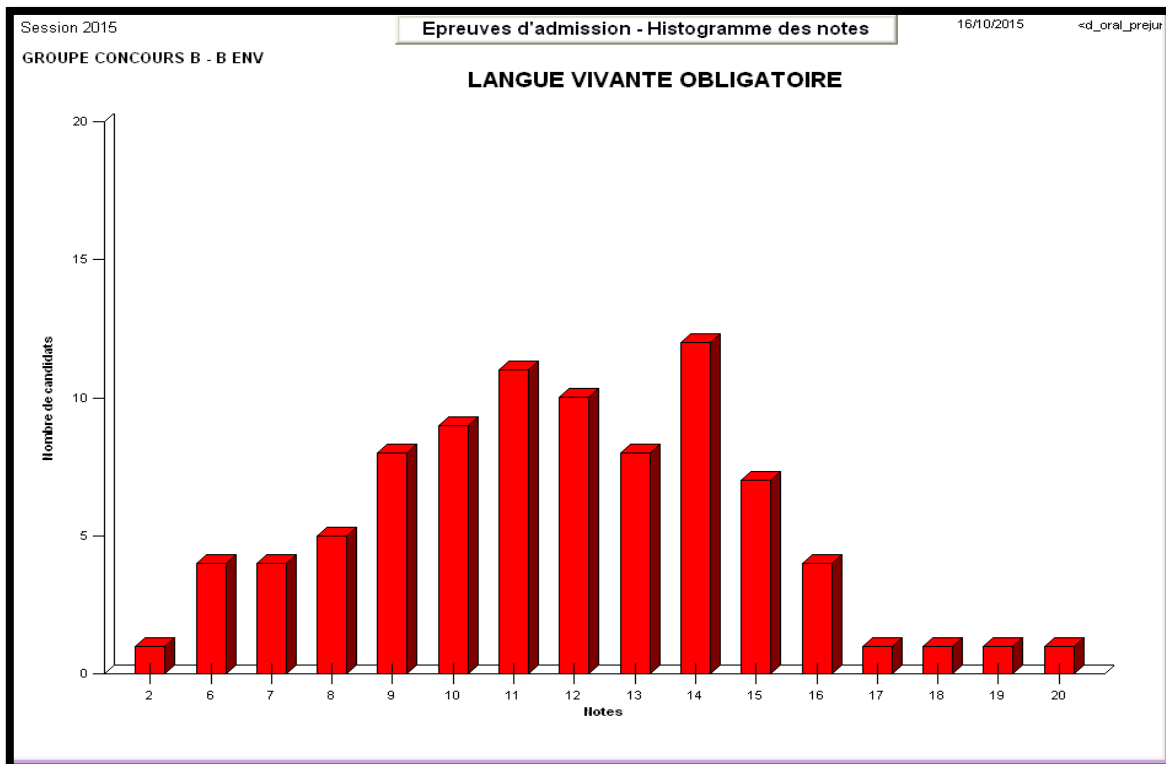
Épreuve orale de Langues Vivantes Obligatoires et Facultatives

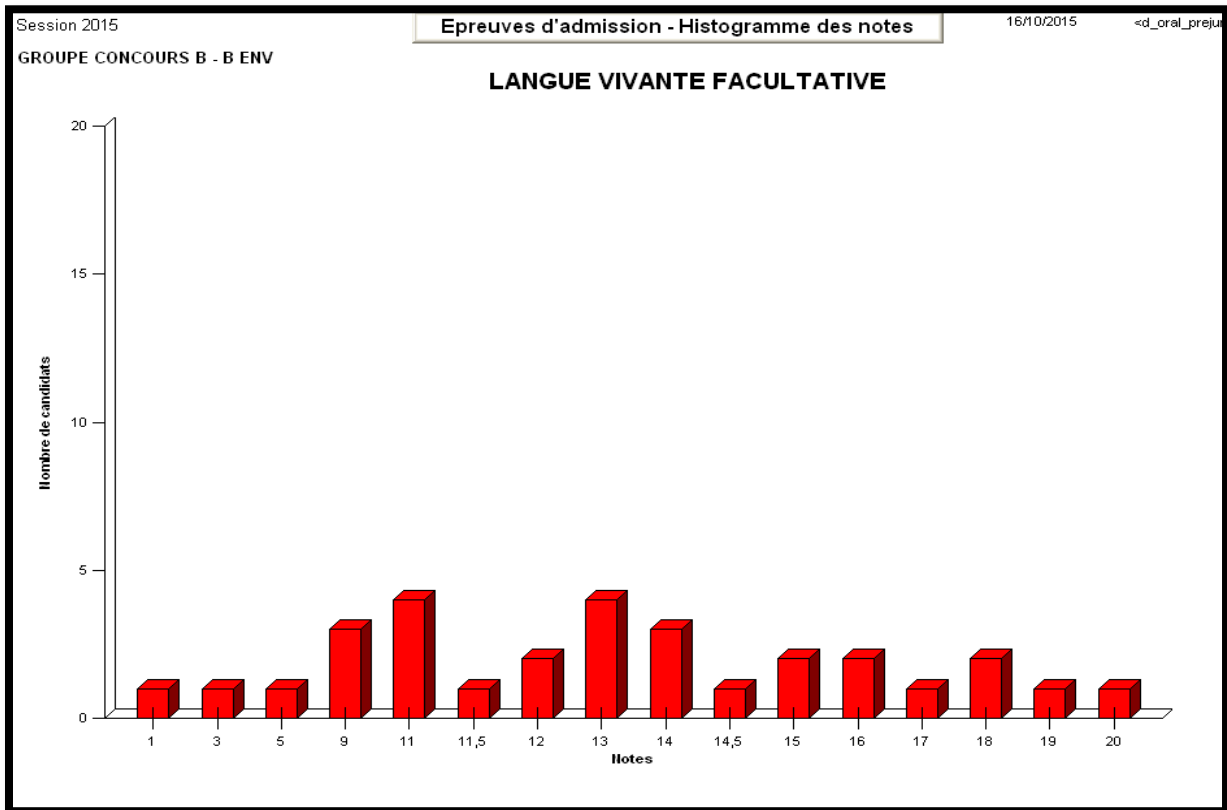
Langue vivante obligatoire

Concours	Nb. candidats	Moyenne	Ecart-type	Note la plus basse	Note la plus haute
B ENV	87	11,63	3,2	2	20

Langue vivante facultative

Concours	Nb. candidats	Moyenne	Ecart-type	Note la plus basse	Note la plus haute
B ENV	30	12,6	4,4	1	20





Épreuve d'ANGLAIS

Epreuve obligatoire.

80 candidats inscrits. Tous se sont présentés.

Les notes s'échelonnent entre 6 et 20, avec une moyenne de 11,88, soit légèrement en dessous du niveau atteint à la session 2014.

Les candidats qui ont passé l'épreuve obligatoire d'anglais cette année ont de toute évidence bien suivi les conseils donnés dans les rapports des années précédentes. Seuls 19 d'entre eux ont eu une note inférieure à 10. Globalement, les candidats ont réussi à présenter un compte rendu du texte, suivi d'un commentaire leur permettant de développer un ou plusieurs points clé de l'article étudié.

Une des difficultés de cette épreuve réside dans la nécessité de prendre la parole pendant au moins 10 minutes en langue étrangère. Nombreux sont les candidats qui ne parviennent qu'à tenir 4 ou 5 minutes, en livrant dans leur commentaire quelques arguments en vrac dont le jury a du mal à voir la pertinence par rapport au thème du texte. Le jury rappelle l'importance d'une pratique régulière de la langue anglaise et d'une connaissance des enjeux majeurs des cultures anglophones afin de réussir cet exercice. Un candidat qui ne sait pas identifier le premier ministre britannique ni son parti d'origine risque de se trouver en difficulté face à un texte qui évoque, même indirectement, les conséquences de la politique de rigueur budgétaire

poursuivie par les *Tories* depuis quelques temps. Afin de pouvoir développer une argumentation cohérente avec des exemples pertinents pour illustrer le propos, il faut avoir un minimum de connaissances de l'actualité dans le pays concerné, et un vocabulaire suffisamment varié pour s'exprimer de manière intelligible sur des sujets variés.

Dans la mesure où cette évaluation porte sur le fond des arguments mais également sur la qualité de l'anglais employé, le jury rappelle quelques règles de base :

- Il est souhaitable d'introduire brièvement le thème du document, au moyen d'une accroche (quelques phrases) permettant de contextualiser l'article. On peut, par exemple, rappeler l'évènement qui a provoqué la publication de l'article.
- Le jury n'attend pas des candidats un résumé exhaustif et linéaire de l'article mais un compte rendu. Il faut dégager les idées principales du texte et les points de vue qui y sont exprimés.
- Un compte rendu organisé et synthétique permettra aux candidats de restituer les arguments essentiels du texte. Il est important de marquer une transition entre cette première partie et le commentaire : certains candidats ont du mal à gérer cette transition, employant des tournures lourdes comme *That's all for my summary. Now for my commentary.*
- Un commentaire bien structuré montre une réflexion rigoureuse et ordonnée. En posant une problématique claire (une question clé, par exemple) le candidat pourra organiser son commentaire de manière logique, sans oublier de revenir à cette question dans la conclusion.

Cette année, beaucoup de candidats ont compris la nature de cette épreuve, et sont parvenus à s'exprimer et à réagir aux questions du jury dans une langue correcte, y compris sur le plan phonologique. Les meilleurs candidats ont su employer un lexique précis et varié et prendre du recul dans leur commentaire, en élargissant et en approfondissant leur problématique.

Examineur : Bruno Auer

Epreuve facultative.

Les deux étudiantes interrogées le 17/6/2015 ont tout à fait répondu aux attentes du concours. Elles maîtrisaient la technique du compte rendu et du commentaire exigée pour cette épreuve. Leur niveau de langue était assez satisfaisant.

Tout s'est déroulé normalement.

Examinatrice : Annie Goulvent

Épreuve d'ESPAGNOL

Epreuve orale obligatoire et facultative

Cette année, un grand nombre de prestations ont été trop faibles, particulièrement parmi les candidats qui se sont présentés à l'épreuve de langue obligatoire.

Loin de fournir un compte rendu structuré de l'article proposé en soulignant les idées de fond, ils se sont perdus - par la plupart - dans un bavardage vide de sens, souvent incohérent et difficile à suivre dans lequel la problématique essentielle faisait défaut.

N'ayant pas bien compris le texte, le commentaire se limitait à quelques phrases décousues sans aucune réflexion personnelle.

Nous rappelons que l'élaboration du commentaire nécessite un bon entraînement avec l'emploi systématique du vocabulaire et de la grammaire afin d'acquérir les réflexes nécessaires à une bonne aisance à l'oral.

Il faut absolument éviter de masquer le manque d'idées à propos du sujet par une récitation apprise par cœur n'ayant qu'un lointain rapport avec la problématique évoquée.

D'autre part, nous constatons une dégradation flagrante du niveau de langue et cela surtout dans l'intervention des candidats en langue obligatoire. Leur discours haché, hésitant, avec des phrases inachevées parsemées de gallicismes, barbarismes, confusions dans les conjugaisons soulignent leur manque de préparation à l'épreuve.

Par contre, nous avons été agréablement surpris par l'intervention des candidats en langue facultative. Nous avons l'impression qu'ils se sont sérieusement préparés car certaines prestations ont mérité une très bonne notation par la qualité d'expression et la diversité de points de vue développés.

Examinatrice : Norma Delbeke

Epreuve D'ALLEMAND

Cinq candidates ont passé cette épreuve. Les notes obtenues sont : 11 - 11 - 11,5 - 14 et 14,5.

L'épreuve consiste à présenter un texte de presse, en commençant par un résumé destiné à montrer que le candidat l'a compris et est capable de reformuler son contenu. Dans un deuxième temps, il s'agit de faire un commentaire qui ne doit consister en aucun cas à reprendre les éléments du texte, mais à les replacer dans un contexte plus général, à poser des questions, à exprimer son opinion personnelle.

Le candidat est jugé à la fois sur le contenu, sur sa manière de mener l'exposé et sur la qualité de la langue.

Les résultats étaient globalement plutôt bons cette année, dans la mesure où la plupart des candidates réussissaient à s'exprimer dans un allemand relativement fluide et avec un vocabulaire adéquat, la maîtrise des déclinaisons laissant toutefois le plus souvent à désirer.

Signalons deux écueils à éviter absolument : s'arrêter au milieu d'une phrase pour demander un mot à l'examineur, et utiliser systématiquement des mots français vaguement germanisés pour élargir son vocabulaire ! S'exprimer dans une langue étrangère, c'est réussir à s'exprimer avec les moyens linguistiques dont on dispose dans cette langue. Il est presque

toujours possible de contourner la difficulté et d'exprimer une idée avec des mots simples. Cela demande assurément, quand on parle, de ne pas penser en français pour essayer de traduire en allemand. Les candidats qui s'obligeront à ne pas passer par le français, mais à penser directement en allemand pour parler, verront très vite que c'est une manière pour eux de se faciliter les choses.

Enfin rappelons qu'il est important de savoir dialoguer avec l'examinateur et de comprendre que lorsqu'il utilise le pronom « Sie », il s'adresse directement au candidat.

Les meilleures notes ont été obtenues par les candidates qui ont bien compris le texte dans l'ensemble, en ont fait une présentation claire et précise dans un allemand globalement correct et fluide et se sont montrées également à l'aise dans le dialogue avec l'examinatrice.

***Examinatrice** : Françoise Dablanç*

Épreuve d'ITALIEN

Il est difficile d'établir un rapport concernant l'épreuve oral d'italien, car les candidats étaient au nombre de 3. Toutefois, on a pu noter une adéquation entre ce qui est demandé au concours et les prestations des candidats. Le niveau de langue était tout à fait correct et les candidats savaient rebondir face aux questions. En conclusion des oraux globalement satisfaisants.

***Examinatrice** : Anne Le Phu Duc*